Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°2021-1296/PRES du 10 décembre 2021 portant nomination du Premier Ministre;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

 Ministre d'État, Ministre auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale :

Monsieur Zéphirin DIABRE

2. Ministre des Armées et des Anciens Combattants :

Général Aimé Barthelemy SIMPORE

 Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité :

Monsieur Maxime KONE

 Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur

Madame Hadizatou Rosine Sori-COULIBALY